

ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La démarche d'évaluation d'écoles.

L'évaluation des écoles, une démarche au service de la réussite des élèves et de la qualité de la vie scolaire

L'École est le lieu privilégié de transmission et de maîtrise du savoir. Elle est aussi un espace de diffusion et d'apprentissage de nos valeurs républicaines de justice, d'égalité, de solidarité où chaque élève se forme à devenir un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, ouvert aux autres et au monde qui l'entoure. Elle est enfin un lieu de vie, où chacun, dans cette communauté, doit trouver sa place et s'y épanouir.

Conduire chaque élève à la réussite, permettre une meilleure insertion dans l'enseignement supérieur, le monde professionnel et la vie citoyenne, augmenter le sentiment de réussite collective et de bien-être des élèves, des personnels et des autres acteurs de la communauté éducative, tels sont les objectifs de l'École de la République.

Afin de les atteindre, la place et le rôle de l'école sont essentiels. Chaque école est différente et propose, dans un cadre national, un contexte local d'éducation, d'enseignement et d'apprentissage qu'il est nécessaire d'analyser, d'évaluer, régulièrement pour :

- mieux comprendre son fonctionnement ;
- l'accompagner vers une meilleure réponse aux besoins des élèves ;
- encourager une mobilisation encore plus forte des énergies et des compétences des différents acteurs qui le composent ;
- dégager de nouvelles marges de manœuvre pour améliorer son action pédagogique et éducative ;
- ouvrir de nouvelles perspectives
- mettre en évidence, mutualiser les pratiques innovantes, les initiatives, les points forts de l'école.

A partir de la rentrée 2021, chaque école/groupement d'écoles sera évalué tous les cinq ans. L'évaluation se décompose en deux temps à savoir une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe et s'ouvre sur des perspectives dans le cadre de la rédaction et de l'actualisation du projet d'école.

Quels sont les domaines sur lesquels portent l'évaluation ?

Ils sont au nombre de quatre :

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pourquoi une évaluation des écoles ?

Cette démarche vise à favoriser les bonnes pratiques, à les diffuser, à développer une dynamique positive, à développer les compétences internes et collectives, à mobiliser tous les acteurs de l'école autour d'un projet commun fondé sur une analyse et des objectifs partagés. Ce n'est en aucun cas

l'évaluation de tel ou tel acteur car l'évaluation adopte une approche globale de l'école comme un système dans lequel chacune et chacun prend sa place et tient un rôle.

Quels bénéfices d'une évaluation externe pour les écoles évaluées ?

En articulation avec l'auto-évaluation conduite par le conseil des maîtres piloté par le directeur, l'évaluation externe complète, élargit, enrichit la réflexion. Tous les membres de la communauté scolaire participent à la démarche pendant la phase d'auto-évaluation, mais également durant l'évaluation externe :

- en impliquant tous les acteurs ;
- en mettant en évidence la logique et la cohérence globale du fonctionnement de l'école ;
- en faisant apparaître les questions majeures auxquelles l'établissement se trouve confronté ;
- en mettant en valeur les atouts existants pour dégager des marges de progression, dans le cadre des ressources disponibles.

L'évaluation externe est un véritable point d'appui pour permettre à l'école de renforcer ses projets et de conduire son action.

Sur quoi se fonde l'évaluation externe ?

- une articulation avec l'auto-évaluation ;
- une intervention de professionnels compétents et formés à la démarche ;
- un regard extérieur expert, distancié et bienveillant, des observations de pratiques pédagogiques, des entretiens avec l'ensemble des membres de la communauté scolaire ;
- une analyse des données recueillies centrée sur la réalité présente de l'école/groupe d'écoles, sur ses acteurs, sur les attentes et besoins présents.

Quels sont les engagements de l'équipe d'évaluateurs ?

Dans le cadre de leur démarche, les évaluateurs s'engagent à respecter une charte de déontologie en suivant les principes suivants :

- pluralité des points de vue ;
- impartialité ;
- compétence et professionnalisme ;
- respect des personnes et de l'école ;
- transparence ;
- responsabilité.

Quels sont les engagements de l'équipe pédagogique et de la communauté éducative de l'école ?

Dans le cadre méthodologique national décliné dans l'académie, les membres de la communauté éducative de l'école, quel que soit leur rôle, s'engagent au respect :

- du champ des quatre domaines ;
- de la mission confiée aux évaluateurs ;
- de la vie privée d'autrui et du devoir de réserve.

Quelles sont les étapes de l'évaluation des écoles ?

Toutes les écoles bénéficiant d'une évaluation sont traitées selon le même protocole fixé par l'autorité académique en accord avec le cadre national, à partir des grandes étapes suivantes :

- chaque département identifie la liste des volontaires (1^{ère} phase) ;
- les équipes enseignantes sont informées de la campagne d'évaluation ;
- chaque école informe son conseil d'école de la démarche d'évaluation ;
- les écoles procèdent à leur auto-évaluation ;
- des enquêtes, dont le traitement est anonyme, à destination des acteurs de la communauté éducative sont réalisées dès la phase de l'auto-évaluation si l'école le souhaite
- un recueil de données dans l'école est effectué sur place par les évaluateurs (observations de classe et entretiens divers) ;
- les évaluateurs transmettent les résultats de leur analyse lors d'une restitution orale et sous forme d'un rapport écrit, assorti d'observations de l'école si elle le souhaite. Le rapport écrit est transmis également à la collectivité de rattachement.

Quel suivi de l'évaluation ?

Les analyses produites permettent de rédiger le projet d'école et/ou de l'actualiser.